

Mis à jour le 22/03/2019

Type d'action Actions juridiques ou institutionnelles

Le promoteur de l'action

CLCV - Consommation Logement et Cadre de vie

Territoire National

Responsable Vincent Perrot (Référént santé national)

Telephone 01 56 54 32 10

Courriel vinc.perrot@gmail.com

Site Internet <http://www.clcv.org>

Adresse 59 Boulevard Exelmans, Paris 75016, France

Plus d'infos sur l'association

Objet de l'association La CLCV (Consommation, logement et cadre de vie) est une association nationale qui défend exclusivement les intérêts spécifiques des consommateurs et des usagers.

La CLCV intervient, aux niveaux national et local, sur tout ce qui concerne la défense des consommateurs (agrément en 1975), la représentation des locataires, l'éducation populaire (agrément en 1983), la défense de l'environnement et la représentation des usagers du système de santé dans les instances hospitalières ou de santé publique (2006).

Activités principales réalisées La CLCV se caractérise comme une association :

- généraliste : elle aborde l'ensemble des sujets de consommation des ménages au sens de l'indice INSEE (habitat, urbanisme, transports, services financiers, services essentiels, téléphonie et Internet, alimentation, santé...).
- consumériste : exclusivement dédiée à la défense des intérêts des consommateurs et usagers.
- éco-citoyenne : son action s'inscrit dans une optique de développement durable. Elle vise à faire évoluer les modes de production, de distribution, de décisions, et des modes de vie pour concilier les impératifs de pouvoir d'achat et l'exigence de réduction des impacts négatifs sur la santé et l'environnement.
- de terrain : présente dans 72 départements en métropole et outre-mer, elle agit au plus près des habitants.
- sociétale : elle analyse les obstacles quotidiens rencontrés par les habitants, en identifie les causes et apporte des solutions.

Nombre d'adhérents de l'association au 31 décembre de l'année écoulée 60 000

Nombre de salariés 16

**Territoire d'intervention de
l'association**

Actions dans le domaine du logement (habitat insalubre)

National

Description de l'action	Démarches juridiques, participation à des commissions et actions collectives parfois de nos groupements de locataires
Thématiques associées à votre action	Droits des malades / Environnement et santé / Qualité de vie
Lieu(x) où se déroule(nt) l'action	59 Boulevard Exelmans, Paris, France
Quand l'action a-t-elle ou va-t-elle débuter ?	01/01/1952
Quels sont vos objectifs par rapport à cette action ?	Faire pression sur les bailleurs afin qu'ils résorbent les problèmes d'insalubrité des logements qu'ils gèrent.
Si votre action est terminée, avez-vous atteint vos objectifs ?	Oui
Type de publics	Tous les publics
Territoire concerné par l'action	Urbain
Une évaluation a-t-elle été faite ou est-elle prévue ?	Non
Un bilan est-il fait ou prévu ?	Non
Fréquence de l'action - Est-ce une action :	A la demande
Utilisez-vous des outils pour soutenir votre action ?	Non
Y a-t-il eu, autour de l'action, des évènements, communications orales, écrites réalisés ?	Autres
Si votre association fait d'autres actions de prévention ou promotion de la santé, merci de préciser lesquelles	Ces luttes contre l'habitat insalubre donnent lieu à des compte-rendus écrits dans nos revues locales destinées à nos adhérents et parfois à des articles dans la presse locale.
Durée prévue	Illimitée

Votre action a-t-elle fait l'objet d'un diagnostic préalable ou d'une analyse des besoins du terrain ?	Oui
Merci de préciser	Au contact de nos adhérents et par notre participation au quotidien avec les bailleurs, nous sommes très au fait de l'état du bâti ce qui nous permet de mener des actions dans ce domaine.
Quels sont les objectifs opérationnels ?	Participation aux commissions départementales : Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (Coderst).
Pathologies ou situations de santé à risque abordée(s)	Maladies environnementales
Le territoire d'intervention de l'action couvre l'échelle	Départementale
Où votre action se déroule-t-elle ?	Préfecture et services départementaux
L'action est-elle coordonnée au niveau national ?	Non
L'action est-elle coordonnée au niveau local ?	Oui
L'action est-elle susceptible d'être transférée sur un autre territoire ?	Oui